



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

En date du 18 décembre 2012, lors de la séance spéciale, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 105-2012 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2013 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal, 806, rang de la Rivière Sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 20^e jour du mois de décembre de l'an deux mille douze.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, *Sherron Kollar*, directrice générale de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le *jeudi 20 décembre 2012*.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 20^e jour du mois de décembre 2012.

Sherron Kollar,
Directrice générale